

Le commerce canado-américain de l'acier se caractérise surtout par sa nature intégrée et mutuellement avantageuse. Le Canada est le débouché le plus important pour les exportations américaines d'acier, les importations de ce produit des États-Unis équivalant en moyenne chaque année à environ 8 % du marché canadien et à plus du tiers de nos importations totales d'acier. Il n'y a aucune restriction à l'importation d'acier américain au Canada. Les producteurs canadiens d'acier primaire importent 1,30 \$ d'équipement et de matériel des États-Unis pour chaque dollar de vente aux États-Unis. En plus de partager les avantages manifestes d'une telle relation, nos industries partagent également les mêmes préoccupations et les mêmes problèmes concernant la situation actuelle du commerce international de l'acier.

Le programme que j'annonce aujourd'hui appuiera les mesures récemment prises par le gouvernement pour faciliter l'adaptation de l'industrie sidérurgique canadienne aux conditions difficiles du commerce international de l'acier. En août 1985, des prescriptions sur le marquage du pays d'origine ont été introduites pour les tubes et tuyaux d'acier importés. En septembre 1986, un système de surveillance des importations d'acier ordinaire a été établi en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Dans le budget de février 1987, le ministre des Finances a annoncé le retrait du tarif de préférence général pour l'acier.

Comme grand élément d'un programme visant à nous aider à maintenir notre accès au marché sidérurgique américain, le gouvernement prend d'autres mesures pour garantir que nous disposons de données plus précises sur les exportations et les importations, et que les fournisseurs étrangers d'acier ne se servent pas du Canada pour s'infiltrer "en douce" sur le marché américain. Cet objectif sera réalisé en surveillant les exportations et les importations d'acier dans le cadre de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Nous demandons l'aide et l'assentiment des partis d'opposition pour présenter bientôt un amendement en ce sens.

En plus de mieux nous préparer aux complexités de notre commerce sidérurgique avec les États-Unis, cette surveillance sera très utile au gouvernement et à l'industrie pour résister aux pressions exercées aux États-Unis pour restreindre les importations depuis le Canada.